

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la Santé

Paris, le 12 AOUT 2014

Sous direction Prévention des risques  
liés à l'environnement et l'alimentation

DGS/EA - N° 75

Personne chargée du dossier :  
Docteur Mireille FONTAINE  
Tel : 01 40 56 69 44  
[mireille.fontaine@sante.gouv.fr](mailto:mireille.fontaine@sante.gouv.fr)

Madame la Présidente,

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) est un plan qui, conformément au code de la santé publique, doit être renouvelé tous les cinq ans<sup>1</sup>.

Le premier Plan National Santé Environnement a concerné la période 2004-2008, le deuxième Plan National Santé Environnement couvrait la période 2009-2013. Il s'agit désormais d'élaborer le PNSE 3.

Le Premier ministre, dans son discours de clôture de la conférence environnementale 2013, a lancé les travaux d'élaboration du Plan national santé environnement 3 (PNSE 3) et annoncé qu'il serait adopté courant 2014.

Le PNSE 2 a fait l'objet, au cours de 2013, de deux évaluations menées d'une part, par le Haut conseil de la santé publique, et d'autre part, par les inspections générales concernées (inspection générale des affaires sociales, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et conseil général du développement durable).

Je souhaite recueillir l'avis de la Conférence nationale de santé sur le projet de PNSE 3 dont l'élaboration a été réalisée conformément à une méthodologie validée en décembre 2013 en réunion interministérielle.

Cette méthode prévoit de retenir 4 priorités transversales intégrant les aspects « recherche », « international » et « travail » :

- Axe 1: prévention générale et collective
- Axe 2: prévention individuelle et ciblée
- Axe 3: lutter contre les inégalités environnementales territoriales de santé
- Axe 4: renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires.

Madame la Présidente de la Conférence nationale de santé  
Direction Générale de la Santé  
Ministère des affaires sociales et de la santé  
14 av Duquesne –  
75350 Paris Cedex 07 S.P.

1

<sup>1</sup> L'article L.1311 du code de la santé publique prévoit qu'« un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est élaboré tous les cinq ans. Ce plan prend notamment en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail, ainsi que ceux des événements météorologiques extrêmes ».

Les principes suivants ont été retenus pour l'élaboration du PNSE 3 :

- un pilotage par l'Etat, sous la forme d'un comité de pilotage interministériel regroupant des représentants des ministères chargés de l'environnement, du travail, de l'agriculture, de la recherche et de la santé,
- une construction en concertation avec les parties prenantes, membres du groupe santé environnement (GSE),
- la mise en place d'un comité d'appui scientifique présidé par Madame Francelyne Marano chargé d'appuyer le comité de pilotage interministériel,
- la mise en place de trois groupes de travail.

Ces 3 groupes de travail, présidés par une personnalité qualifiée et pilotés par une agence, ont mobilisé les membres du GSE, des représentants des ministères, des représentants régionaux des Groupes régionaux santé environnement (GRSE) et d'autres experts choisis en fonction des thématiques :

- le premier groupe de travail « exposome » était présidé par Madame Séverine Kirchner (Centre scientifique et technique du bâtiment) et piloté par l'INERIS,
- le deuxième groupe de travail « facteurs de risques environnementaux et pathologies » était présidé par Monsieur Robert Barouki (INSERM) et piloté par l'ANSES,
- le troisième groupe de travail « formation, information et dynamique territoriale de santé » était présidé par Madame Michèle Legeas (EHESP) et piloté par l'INPES.

Enfin, le GSE a été régulièrement consulté.

Le PNSE 3 est établi en lien avec les autres démarches structurantes de l'Etat pertinentes, notamment :

- la stratégie nationale de santé,
- la stratégie nationale de recherche,
- le plan Ecophyto 2018, le plan micropolluants (2010-2013), le plan cancer 3 (2014-2018), le plan santé travail 3 (2015-2019) dont les travaux d'élaboration débiteront fin 2014 et le plan chlordécone.

Il intègre les actions relevant de certains domaines faisant l'objet ou ayant fait l'objet de travaux d'un réseau d'acteurs spécifiques déjà constitué notamment : le plan qualité de l'air intérieur, les travaux du Conseil national de l'air et du Conseil national du bruit, les mesures sur les ondes électromagnétiques suite aux travaux du COPIC ainsi que la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Enfin, s'agissant de la problématique santé-environnement-transport, un groupe ad hoc a été chargé d'élaborer une feuille de route autonome selon les recommandations issues de l'évaluation du PNSE2 ; ce groupe a pris en compte le guide méthodologique produit par le programme pan-européen en transport santé environnement (ONU, OMS).

Les travaux des groupes de travail et du comité d'appui scientifique se sont achevés en mai. Ils ont abouti à la production de fiches d'actions et de recommandations analysées par le comité d'appui scientifique à partir desquelles le comité de pilotage interministériel a rédigé le projet de plan ci-joint sur lequel je souhaite recueillir l'avis de votre instance.

Je vous informe que ce projet est également soumis au Haut conseil de la santé publique, au Conseil d'orientation sur les conditions de travail et au Conseil national pour la transition écologique. Il devrait faire prochainement l'objet d'une consultation publique.

Enfin, le PNSE3 devrait être présenté lors de la prochaine Conférence environnementale, qui devrait avoir lieu en novembre 2014, au cours d'une table ronde consacrée à la santé environnement.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'examen de ce projet de plan et de me faire parvenir votre avis pour le 19 septembre 2014.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

**La Directrice générale adjointe  
de la santé,**



**Françoise WEBER**